

SAINT-GENEST-LERPT

# « La protection de l'enfance et de la famille doit s'ouvrir sur l'extérieur »

C'est l'un des objectifs de Romaric Pflug, directeur du Foyer départemental de l'enfance et de la famille, situé rue du Pialon, près du parc du Chasseur. Rencontre avec celui qui a succédé à Floriane Trovero à la fin de l'année dernière.

**Pouvez-vous rappeler la mission du foyer ?**

« Le Foyer départemental de l'enfance et de la famille assure, notamment, l'accueil en urgence des enfants confiés à l'ASE (Aide sociale à l'enfance), de la naissance à 18 ans. Il a également pour mission de protéger les mères mineures et majeures isolées, enceintes ou avec des enfants de moins de 3 ans et, depuis peu, des pères de famille. Ceci dans le cadre d'un accompagnement adapté auprès du centre parental Clairmatin, situé rue de la Convention à Saint-Etienne. Une mission de continuité absolue du service public de l'enfance en danger, fonctionnant 24 heures sur 24.

**122 places disponibles sur l'ensemble des sites et un accueil immédiat d'urgence**

Après l'incendie de notre unité de la rue Benoit-Charvet en avril dernier, nous avons huit sites à notre disposition, répartis sur Saint-Genest-Lerpt, Roche-la-Molière, Saint-Etienne, Riorges et Roanne. Des réflexions sont actuellement menées pour une extension de l'accueil dans le nord du département.

Les unités prennent en compte l'âge des mineurs pour des missions d'accueil, d'observation et d'orientation. Elles répondent à la politique départementale de la protection de l'enfance en danger ou en risque de danger. Nous sommes le

seul établissement à proposer l'accueil immédiat d'urgence avec des astreintes les soirs et les week-ends. »

**Combien de places sont disponibles sur l'ensemble des sites ?**

« Au total, 122 sont en permanence occupées, dont 78 en accueil d'urgence et 44 en moyen et long séjour. La capacité de la pouponnière est passée de 20 à 29 places pour répondre aux nécessités d'accueil des 0-3 ans. »

**Quel est le nombre de personnes employées au centre ?**

« Elles sont désormais 220, pour faire face au surcroît d'activité. Elles travaillent sur 15 métiers différents. Ce sont des personnels de la fonction publique hospitalière. Deux médecins apportent également leurs concours. Des nouvelles équipes ont été constituées, avec de nombreux entrants dans tous les secteurs d'activité. »

**Quel est le budget de fonctionnement du foyer ?**

« En 2022, il était de 10,5 millions d'euros, entièrement financés par le Département. En 2023, il augmentera de 1 million pour, entre autres, financer la revalorisation salariale après le Ségur de la santé. Nous sommes un établissement public social, ce statut facilite la continuité du travail sans rupture possible ou interruption. À la demande du procureur de la République, nous nous devons d'accueillir les enfants en danger, à tout moment du jour ou de la nuit.

**Le foyer s'ouvre vers l'extérieur**

La société a son rôle à jouer dans notre mission. Les bénévoles ont parfaitement leur place pour apporter leur concours ;



Le siège du foyer départemental de l'enfance et de la famille, avec, en arrière-plan, la pouponnière. Photo Progrès/Ludovic DI FRUSCIA

notamment pour des actions socio-culturelles, comme récemment, dans le cadre d'un partenariat avec la comédie de Saint-Etienne. Ou avec la Maîtrise de la Loire, école d'enseignement de chant choral, qui a créé des comptines pour les enfants de la pouponnière. Chacune correspond à un moment important de la journée : le lever, les repas, la sieste, etc. Le CD enregistré pourrait être partagé par toutes les assistantes maternelles. »

**Quels sont vos objectifs, un an après votre installation ?**

« D'abord, coordonner le travail des équipes, être vigilant sur les conditions de travail, inscrire l'établissement dans une démarche de qualité mais aussi développer un réseau de partenariats. »

**De notre correspondant Ludovic DI FRUSCIA**

Contact : Foyer départemental de l'enfance et de la famille, 2 rue du Pialon. Tél. 04.77.90.50.50. Courriel : idel-loire@idel42.fr

**QUI EST ROMARIC PFLUG ?**

Né à Tonnerre dans l'Yonne, il est aujourd'hui âgé de 43 ans. Père de quatre enfants, il réside à Saint-Sauveur-en-Rue. Après des études de droit à Versailles, il a été, pendant 7 ans, directeur de services à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Il a ensuite travaillé pendant quatre ans à l'aide sociale à l'enfance à Annonay.

En 2015, il a rejoint Saint-Etienne pour prendre la direction de l'association de l'Asile de nuit. En 2016, il est, également, à la tête de Soliha (Solidaires pour l'habitat) avant de remplacer Floriane Trovero, en 2021, au Foyer départemental de l'enfance et de la famille à Saint-Genest-Lerpt. Il est placé sous l'autorité de Farida Ayadene, présidente du conseil d'administration, élue départementale du canton de Roanne.



Romaric Pflug dirige le foyer depuis la fin de l'année 2021. Photo Progrès/Ludovic DI FRUSCIA

**URGENT**

Nous recherchons **Vendeur colporteur de presse** (homme ou femme)

**ROCHE LA MOLIERE (42)**

Vous êtes matinal, autonome. Vous disposez d'un véhicule (petite cylindrée) Livraison à domicile - Pour revenus complémentaires, quelques heures le matin

Contactez-nous au : **07 81 18 18 78**

**Le Foyer, créé en 1962 à Saint-Genest-Lerpt, s'articule autour de huit sites**

Le foyer a été créé en 1962 à Saint-Genest-Lerpt. Il a d'abord fonctionné sur deux sites : celui du Chasseur, dans l'ancien préventorium, et celui de Saint-Priest-en-Jarez. Après de multiples modifications, déménagements et rénovations rendus nécessaires par l'évolution de la société, le foyer s'articule, aujourd'hui, autour des huit sites restants précédemment évoqués, le siège et la direction étant basés à Saint-Genest-Lerpt, ainsi que la pouponnière. Une loi de 1945 a défini les grands principes de l'aide sociale à l'enfance. Elle a progressivement évolué vers une notion plus globale d'aide à la famille afin de maintenir, autant que possible, l'enfant dans son milieu naturel. En 1964, sont créées les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS). Elles deviendront, plus tard, les Directions des affaires sanitaires et sociales (DASS). Les lois de décentralisation de 1983 ont constitué un tournant majeur en déléguant au président du Conseil départemental, la compétence de l'aide sociale à l'enfance. Cette compétence a été renforcée en 2007 par le législateur lorsque le Département devient le chef de file de la protection de l'enfance.

**Le centre Clairmatin, situé rue de la Convention à Saint-Etienne, accueille des femmes enceintes et les mères accompagnées d'enfants (dont un de moins de 3 ans).** Photo Progrès/Ludovic DI FRUSCIA